



**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**

**Présents :**

*M. Daniel WAPPLER, Maire, Mmes Dominique CARON, Sylvie ZANOUNE, Annie-France VIDON, Mrs René-Jean CULLIER de LABADIE, Christian BRINDEAU Adjoints, Mme Christine MEIGNIEN, M. Didier GIARD, Mme Anne-Marie MARTINS, Mrs Jean-Paul TEXIER, Guy BRUNET, Stéphane RABANY, Mme Sonia JAIL, M Stéphane DEYSINE, Mmes Valérie LANDAIS, Martine SJARDIN, Jeannine MAILLET, Mrs Gérard GUILLE, Christian FOSSEYEU.*

**Absents représentés :**

*Monsieur Bernard STEIN, représenté par Monsieur René-Jean CULLIER de LABADIE,  
Monsieur Didier FABRE, représenté par Monsieur Jean-Paul TEXIER,  
Madame Agnès EKWE, représentée par Madame Sylvie ZANOUNE,  
Madame Marie-Suzanne CHARLOT, représentée par Monsieur Daniel WAPPLER,  
Monsieur Pierre LENTIER, représenté par Monsieur Stéphane DEYSINE,  
Monsieur Jean-Claude MASSEY, représenté par Monsieur Guy BRUNET,  
Madame Dominique DEBICKI, représentée par Madame Annie-France VIDON,  
Monsieur William ROSTENE, représenté par Monsieur Didier GIARD,  
Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE, représenté par Madame Martine SJARDIN,  
Madame Anne-Laure HIRON, représentée par Monsieur Christian FOSSEYEU.*

*Monsieur René-Jean CULLIER de LABADIE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

**URBANISME**

**1 – AVIS DE LA COMMUNE DE VILLECRESNES CONCERNANT LE PROJET DE PLAN DE GENE SONORE (PGS)  
REVISE DE L'AERODROME DE PARIS-ORLY**

Un nouveau projet de périmètre relatif au Plan de Gêne Sonore (PGS) de l'aéroport d'Orly a été soumis à l'avis des Conseil municipaux des communes concernées, dont Villecresnes.

Le zonage de ce dernier permet notamment de déterminer les zones éligibles à la participation financière pour les travaux d'insonorisation des habitations situées dans ce périmètre ou à une distance de 100 mètres des limites de ce dernier.

Il apparait, au vu du plan joint au projet de délibération, que quelques habitations du quartier de Gros Bois se retrouvent exclus du bénéfice de ces participations financières et ce pour quelques mètres seulement.

Il est donc proposé au Conseil municipal de donner un avis défavorable à ce projet de PGS et de demander son extension à l'ensemble du quartier de Gros Bois pour les raisons suivantes :

- 1) Le quartier est clairement limité par la forêt,
- 2) le quartier est en pente et les habitants situés les plus en hauteur sont ceux qui ne sont pas éligibles à l'aide aux riverains de l'aéroport,

## **10 – ADHESION DE NOUVELLES COLLECTIVITES AU SYAGE POUR LA COMPETENCE « MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES »**

Une délibération du Comité syndical du SIARV en date du 16 mars 2011 permis l'extension des compétences du Syndicat à la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres, à l'approbation des demandes d'adhésion à cette compétence des communes et groupements de communes situées sur le bassin versant de l'Yerres, à la transformation du SIARV en syndicat mixte et à la modification de ses statuts.

L'arrêté interpréfectoral 30 septembre 2011 prononçant la transformation du SIARV en syndicat mixte à la carte, le SyAGE.

Le Syndicat est aujourd'hui sollicité pour une adhésion à la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » » formulée par les communes, EPCI et Syndicats suivante:

- Commune d'ANDREZEL
- Commune de JOUY-LE-CHATEL
- Commune de LIVERDY
- Commune de QUIERS
- Commune de SOIGNOLLES-EN-BRIE
- Commune de VANVILLE
- Commune de VAUDOY-EN-BRIE
- Communauté de communes de l'Yerres à l'Ancoeur
- SIAEP région de TOUQUIN
- SIAEP d'ANDREZEL, VERNEUIL L'ETANG et YEBLES

Le Comité syndical du SyAGE réuni dans sa séance du 16 janvier 2013 a émis un avis favorable à ces adhésions. Conformément à l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante de chaque collectivité ou EPCI membre du syndicat dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de cette décision pour se prononcer sur l'adhésion de ces nouvelles communes.

Il est proposé au Conseil municipal de donner son avis sur ces demandes d'adhésions nouvelles.

**A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette délibération.**

### **11 - CREATION D'UNE COMMISSION DE SUIVI, D'INTÉGRATION ET DE MAÎTRISE D'USAGE PORTANT SUR LE PROJET DE QUARTIER DU BOIS D'AUTEUIL**

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux d'aménagement du futur quartier du Bois d'Auteuil, il est proposé de mettre en place une commission chargée de veiller à la bonne prise en compte, par les aménageurs et les constructeurs, des décisions issues de la concertation ;

Une lettre de mission annexée à la présente délibération vient préciser les différents aspects de l'action de ladite commission. Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver.

**Par 25 voix pour et 4 contre (GUILLE, MAILLET, FOSSOYEUX, HIRON), le Conseil municipal approuve cette délibération.**